

Contrat de Garantie Motorisation de Portail Pieces, Main d'œuvre et déplacement



SOLUTIONS
pour votre habitat



- 1. CONDITION D'APPLICATION**
- 2. CONDITION DE DECLARATION**
- 3. GARANTIE**
- 4. EXCLUSIONS**

GARANTIE MOTORISATION PIÈCES MAIN D'ŒUVRE ET DÉPLACEMENT

Cette procédure s'applique aux motorisations commercialisées par DC conformes à la norme EN 13241-1, hors accessoires (télécommandes, piles, batteries...). Garantie applicable à partir de l'achat d'une motorisation associée à un portail DC Design et Conception (facture faisant foi).

1 - CONDITIONS D'APPLICATION

- La durée de garantie (5 ans) commence à la date de facturation du produit (le bon de livraison DC faisant foi) sous réserve du paiement des produits dans leur intégralité.
- Les produits sont conformes aux spécifications de l'Accusé Réception de Commande. Le nombre et l'état des produits doivent être impérativement vérifiés à la livraison. Toute réserve ou contestation relative aux manquants et/ou avaries liés au transport devra être portée sur le bon de livraison sous peine de déchéance de la garantie.
- Le produit doit être utilisé normalement et sans avoir subi de modification.
- Le montage doit obligatoirement être effectué par des poseurs qualifiés.

Les défauts apparents doivent être signalés avant la mise en œuvre du produit sous peine de déchéance de la garantie.

La garantie ne s'applique pas sur une motorisation commandée (facturée) seule.

La garantie s'applique aux produits installés dans les limites géographiques de la France métropolitaine.

Au titre de cette garantie et sous réserve des cas d'exclusions, DC assure, par l'intermédiaire de son Service Après Vente, la fourniture, le remplacement ou la réparation de la ou des pièce(s) reconnue(s) manquante(s) ou défectueuse(s).

Si le dysfonctionnement nécessite une nouvelle fourniture et/ou une intervention, DC s'engage à réaliser la réparation conformément au programme d'intervention défini lors de l'analyse du dossier technique, sous réserve que les conditions techniques le permettent, et la reprise du produit défectueux.

La garantie se limite à la réparation de la motorisation :

- DC se dégage de toute responsabilité pour tout dommage direct ou indirect, quelle qu'en soit la nature, causé par le mauvais fonctionnement du produit garanti.

Une intervention SAV ne reporte pas la durée de la garantie.

2 - CONDITIONS DE DECLARATION

Toutes les demandes de SAV doivent être établies par écrit et comporter les mentions suivantes : (se reporter à la fiche jointe « Constat sur chantier pour demande de sav »).

- Numéro de l'Accusé de Réception de commande de l'étiquette dans le colis d'accessoires (A coller sur le capot moteur).
- Description des problèmes rencontrés (bon de livraison avec réserves...).
- Photographie des branchements.
- Si intervention de notre service SAV, coordonnées du chantier (Nom, adresse postale et numéro de téléphone).

Dans le cas où la responsabilité de DC est engagée :

- Une fiche d'intervention sera établie par nos services.
- Un Accusé de Réception de Commande vous sera transmis vous mentionnant le délai indicatif de l'envoi de marchandise et/ou d'intervention.

Dans le cas où la responsabilité de DC n'est pas engagée :

- **Si le défaut constaté n'incombe pas DC, l'intervention vous sera facturée 0.70 € HT du km et 45 € HT de l'heure.**
- A réception de votre accord, un Accusé de Réception de Commande vous sera transmis vous mentionnant le délai indicatif de l'envoi de la marchandise et/ou d'intervention.

3 - GARANTIE

Au titre de cette garantie de 5 ans pièces, main d'œuvre et déplacement et sous réserve des cas d'exclusion, DC assure par l'intermédiaire de son service SAV, la fourniture, le remplacement ou la réparation de la ou des pièces(s) reconnue(s) manquantes(s) ou défectueuse(s).

La garantie comprend les coûts de main d'œuvre et de déplacement générés par la réparation sur site ou en usine.

- Si le service après vente de DC ne peut pas intervenir dans un délai impartit raisonnable de 3 semaines (soit 21 jours ouvrés), DC peut autoriser le client à effectuer une intervention qu'avec la validation écrite préalable de DC sous forme d'un devis détaillé.
- Dans le cas où la responsabilité de DC n'est pas engagée (défaut de pose, réglage...), tout déplacement ou intervention effectué par le service SAV DC sera facturé.
- Avant toute demande, veuillez contacter le SAV.

4 - EXCLUSIONS —→ Avant toute demande, veuillez contacter le SAV au 02.28.07.10.00 ou au 0892 681 310 (pour les particuliers).

Sont exclus de la garantie, les points ci-après :

- Motorisation commandée seule (facturée).
- Non-respect de la notice d'installation, de la procédure de la programmation et le traitement des codes erreurs affichées par la centrale.
- Défaut de fixation, sur le portail, sur les poteaux/piliers et/ou semelle, mauvais réglage de la crémaillère.
- Anomalie de réglage d'aplomb et de niveau du portail et/ou motorisation.
- Absence de drainage des caissons pour les motorisations enterrées.
- Absence d'étanchéité au silicone des centrales de commande et photocellules (défaut d'utilisation des serres-câbles fournis par nos soins).
- L'emploi du produit hors de son cadre ou modification du produit.
- Intempéries (dégâts des eaux, incendies, orage, tempête, gel, catastrophes naturelles etc...).
- Irrégularités de tension sur le réseau de distribution de l'électricité.
- Désordres dus aux interférences (parasites électriques/écran, radio/perturbation, téléphonique/qualité du réseau électrique/troubles sur les fréquences).

Dans le cas où la responsabilité de la société DC n'est pas engagée (défaut de pose, réglage, non respect des conditions d'entretien...), tout déplacement ou intervention effectué chez le client, sera facturé par le fabricant (forfait en vigueur).

Ce document est indissociable de nos CGV.

CONSTAT SUR CHANTIER POUR DEMANDE DE SAV

**CONTACTER LE SAV
AVANT TOUTE DEMANDE
D'INTERVENTION
Au 02.28.07.10.00 ou au
0892 681 310 (pour les
particuliers)**

MERCI DE PRECISER LE(S) DEFAUT(S) CONSTATE(S) SUR LE CHANTIER
(photos obligatoires) :

.....

Je soussigné avoir pris connaissance des exclusions de garantie (page 4 du contrat de garantie). Seul notre service après vente appréciera, après analyse de votre demande, la responsabilité du défaut constaté.

CONSTAT CLIENT	CONSTAT INSTALLATEUR	CHANTIER
Numéro ARC :	Date :	Nom :
Date :	Nom :	Adresse :
Nom :	Adresse :	
Adresse :		
Téléphone :	Téléphone :	
Signature :	Signature :	Téléphone :

Rappel : Si le défaut constaté n'incombe pas à DC, l'intervention vous sera facturée 0.70 € HT du km et 45 € HT de l'heure